

Attestation de surface privative (Carrez)

Désignation de l'immeuble

Adresse : 2, place Carnot
Bâtiment B - 1er étage
95340 PERSAN

Référence cadastrale : AP / 106 - 107 - 108 - 109 - 137 - 298 - 299

Lot(s) de copropriété : 121 - 220 N° étage : 1er dite dite

Nature de l'immeuble : Immeuble collectif

Étendue de la prestation : Parties Privatives

Destination des locaux : Habitation



Désignation du propriétaire

Propriétaire : M. [REDACTED] - 2, place Carnot 95340 PERSAN

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : Mustapha ZEMMOURI

Cabinet de diagnostics : AB DIAG 95

34, avenue Marcel Perrin - 95540 MÉRY SUR OISE
N° SIRET : 928 710 995 00012

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Réalisation de la mission

N° de dossier : 24-05-0608 #SC

Ordre de mission du :

Document(s) fourni(s) : Aucun

Commentaires : Néant

Cadre réglementaire

Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis



Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3^e Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

Synthèse du mesurage

<p>Surface privative : 39,60 m² <i>(trente neuf mètres carrés soixante décimètres carrés)</i></p> <p>Surface non prise en compte : 0,00 m²</p>

Constatations diverses

Le mesurage du lot a été réalisé sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite.

Il appartient aux propriétaires de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surfaces privatives.

Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un laser mètre et d'un mètre.

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC (1)
	Appartement		
	1 ^{er} étage		
Entrée		3,20 m ²	
Salle de bains avec wc		6,00 m ²	
Séjour		13,58 m ²	
Cuisine		4,78 m ²	
Chambre 1		12,04 m ²	
	<i>Sous-totaux</i>	<i>39,60 m²</i>	
	<i>Sous-totaux</i>	<i>39,60 m²</i>	
	SURFACES TOTALES	39,60 m²	0,00 m²

(1) Non prises en compte

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 27/06/2024

État rédigé à MÉRY SUR OISE, le 28/06/2024

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise



AB DIAG 95

34, avenue Marcel Perrin
 95540 MÉRY SUR OISE
 Tél : 01 34 24 97 65
 SIRET : 928 710 995 00012 – APE : 7112B





Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Annexes

Plans et croquis

Planche 1/1 : Appartement - 1er étage

Légende	
	Surface privative
	Surface non prise en compte

WENCH



PLANCHE DE REPERAGE USUEL	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 2, place Carnot Bâtiment B - 1er étage 95340 PERSAN
N° dossier: 24-05-0608	
N° planche: 1/1 Version: 1 Type: Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment - Niveau:</i> Appartement - 1er étage

Document sans échelle remis à titre indicatif

